

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2022-23

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	19

Date de la convocation :
le 28 septembre 2022
Date de publication électronique :
le 6 octobre 2022

Séance du 04 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrice CARVALHO, Alain DENNEL, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Kristine FOYART remplacée par Monsieur Éric FOURDRINIER.

Absents non représentés : Madame Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Alain FOURNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Denis MESSIO, Patrick PEYR.

Suppléant présent sans voix délibérative : Patrick BOUCHER.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Décision budgétaire modificative n°2-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Il est proposé d'apporter les modifications budgétaires telles que détaillées en annexe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

ENTÉRINE la décision budgétaire modificative n°2-2022 comme présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

